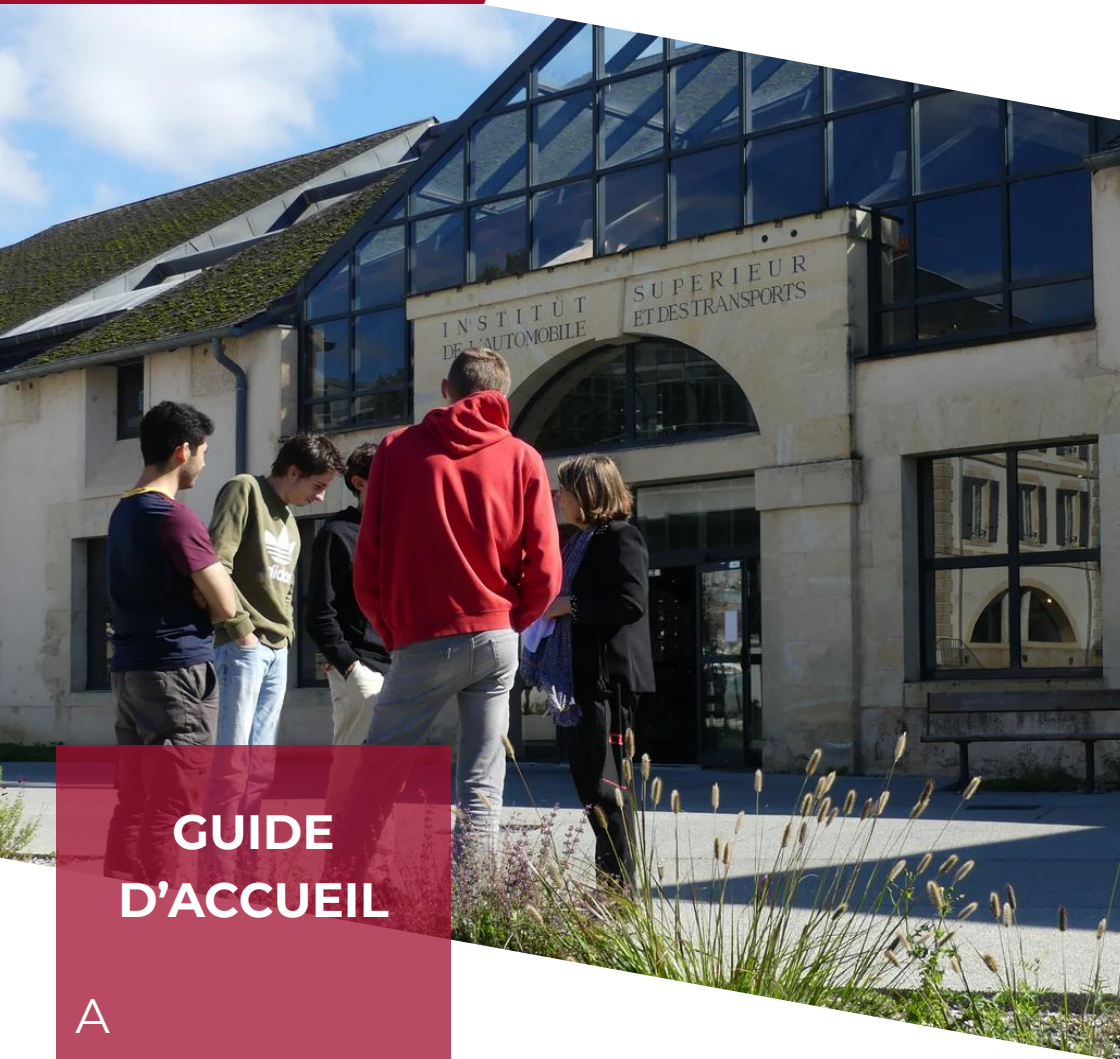




Isat

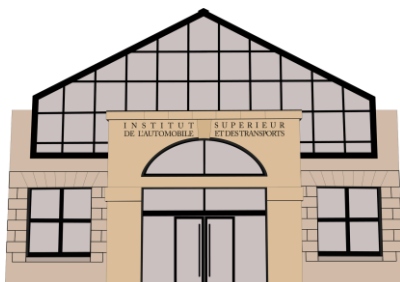
NEVERS • MAGNY-COURS • AUXERRE
UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE



GUIDE D'ACCUEIL

A
DESTINATION
DES
ETUDIANTS ET
APPRENTIS

Le mot de la direction



EL HASSANE AGLZIM

DIRECTEUR

DIRECTION.ISAT@UBE.FR

Chères étudiantes, chers étudiants,

C'est avec un immense plaisir que je vous souhaite la bienvenue à l'ISAT. Que vous fassiez vos premiers pas dans l'enseignement supérieur ou que vous poursuiviez ici un parcours déjà engagé, vous avez fait le choix d'une école singulière, résolument tournée vers l'innovation, les mobilités durables et l'ingénierie de demain.

L'ISAT est bien plus qu'un lieu de formation: c'est un lieu de vie, d'échanges, de projets et de découvertes. Vous y trouverez des enseignements exigeants et de qualité, mais aussi une communauté engagée, un accompagnement bienveillant et de nombreuses opportunités pour vous construire en tant que futurs ingénieurs et citoyens.

Votre curiosité, votre rigueur, votre esprit d'équipe seront les moteurs de votre réussite. Soyez ambitieux, soyez créatifs, osez !

Nos équipes pédagogiques, administratives et techniques sont à vos côtés pour vous accompagner tout au long de cette aventure.

Je vous souhaite une année riche en découvertes, en apprentissages et en belles rencontres.

Bienvenue à l'ISAT, et très bonne rentrée à toutes et à tous !

Pr. El-Hassane AGLZIM

SOMMAIRE

L'ÉCOLE

- Présentation de l'école
- La recherche
- La gouvernance

REGLEMENTS

- Règlements
- Utilisation des locaux
- Utilisation des équipements
- Consignes

ETUDIER A L'ISAT

- Le campus
- Accès à l'école
- Services
- Sites et outils utiles
- Contacts

LA VIE DE L'ÉCOLE

- Vie Associative
- Bougez-vous
- A l'international
- Image et réseaux



PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

UNE GRANDE ÉCOLE PUBLIQUE D'INGÉNIEURS SPÉCIALISÉE DANS L'AUTOMOBILE ET LES TRANSPORTS AU COEUR D'UN ÉCOSYSTÈME PORTEUR.

Jeune école dynamique d'un peu plus de 30 ans, l'ISAT ouvre ses portes en 1991 à la première promotion de 30 étudiants ingénieurs ; 20 ans après, l'ISAT diplôme son 1 000e ingénieur, qui est une ingénieure, et compte en 2023 plus de 3 200 diplômés, 3 formations d'ingénieur sous statut étudiant ou alternant, 2 masters recherche sur 2 sites de formation à Nevers et Auxerre.

Aujourd'hui, l'ISAT s'appuie sur une identité reconnue et un écosystème porteur. Avec le technopôle de Magny-Cours et le circuit automobile, ils forment un triptyque unique au monde tourné vers l'innovation et le développement des véhicules du futur.

L'ISAT accueille également un laboratoire performant qui compte une cinquantaine de membres et construit les technologies de demain.

NOS RÉSEAUX

**CDEFI, CGE, PÔLE VÉHICULE DU
FUTUR, NEXTMOVE, LIGIER, KNDS,
ORECA, DANIELSON ENGINEERING,
SIA, ELLES BOUGENT, MCIMC, FEV...**

+ une trentaine d'universités internationales et un réseau dynamique d'entreprises impliquées.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

L'ISAT, composante de l'Université Bourgogne Europe:

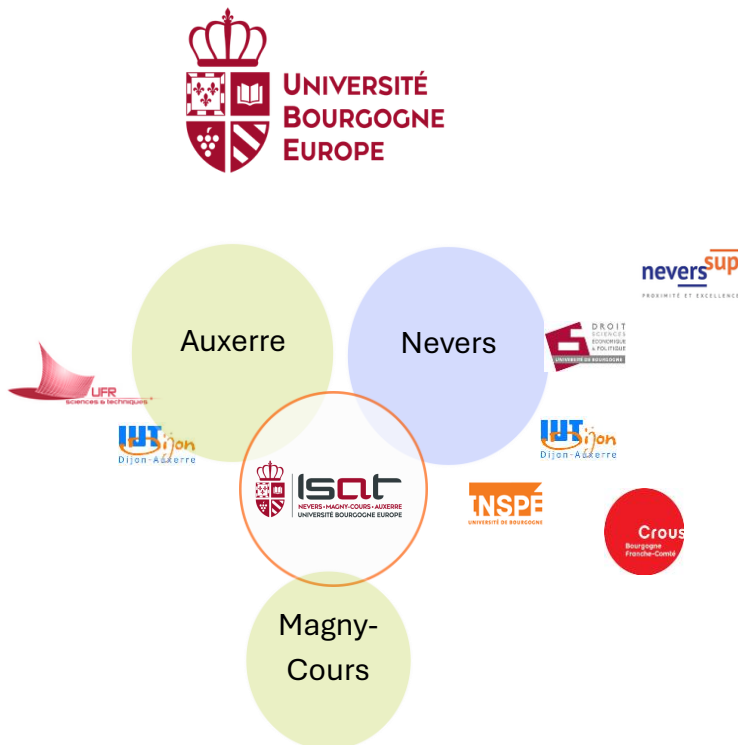
L'ISAT est une école publique, composante de l'Université Bourgogne Europe dont le siège est situé à Dijon.

A ce titre, elle bénéficie d'une gestion décentralisée tout en mutualisant un certain nombre de ressources.

L'ISAT fait partie du site de Nevers, avec d'autres composantes de l'Université, à savoir l'INSPE, la Faculté de droit et l'IUT Dijon-Auxerre.

L'ISAT est une école multisite, qui fait également partie du site d'Auxerre depuis quelques années.

SON ECOSYSTÈME UNIVERSITAIRE :



LA RECHERCHE

MATÉRIAUX, CONFORT, ÉNERGIE ET COMMUNICATIONS AU SERVICE DE LA MOBILITÉ DE DEMAIN.

Rattachés à l'ISAT, les travaux de recherche des enseignants-chercheurs du laboratoire DRIVE répondent aux besoins scientifiques et technologiques de la filière industrielle liée aux véhicules.

Composé d'une cinquantaine de membres dont une trentaine d'enseignants-chercheurs et une vingtaine de doctorants, le laboratoire DRIVE possède des équipements de pointe et développe une recherche à la fois appliquée et fondamentale de haut niveau dans deux grands domaines cadres : les systèmes intelligents et l'optimisation énergétique ainsi que la mécanique des matériaux et des structures.

LES ÉQUIPEMENTS :

BanCS D'ESSAIS MOTEUR DYNAMIQUES, TUBE À CHOC, LASER DM-532, BANC PIV, VÉHICULES ÉLECTRIQUES, VÉHICULE AUTONOME KONA, GPS RTK HAUTE PRÉCISION, SIMULATEUR DE CONDUITE, DRONES, CANON À AIR COMPRIMÉ POUR ESSAIS MULTI-IMPACTS, TOUR DE CHUTE, ENCEINTE THERMIQUE, CAMERA INFRA-ROUGE, BANC D'IMPACT INSTRON, ENCEINTE DE VIEILLISSEMENT, TRACTION CHOC, BANC DE FATIGUE, SALLE RÉVERBÉRANTE, SALLE SEMI-ANÉCHOÏQUE, PLATEFORMES VIBRATOIRES SOUDAGE ULTRASONS...



LA GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE

UNE VIE DÉMOCRATIQUE IMPORTANTE :

La vie de l'école est organisée par les différentes instances de l'ISAT, organes de concertation institutionnelle dotés de compétences décisionnelles et/ou consultatives.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil définit la politique de l'ISAT dans le cadre de celle de l'Université de Bourgogne. Le conseil délibère sur les thèmes suivants : élection du directeur, recrutement des enseignants, composition du Conseil pédagogique, règlement intérieur, création des commissions, budget de l'ISAT, répartition des emplois, etc.

LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Instance de réflexion, il formule des avis et propositions, notamment sur la politique pédagogique et la politique de recrutement des élèves,

Instance d'évaluation, il contrôle la bonne exécution de la politique pédagogique.

LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE

La CVE a pour compétence d'émettre des avis et de formuler des propositions en matière d'organisation de la scolarité, de logement et de vie socioculturelle des élèves de l'ISAT. À ce titre, elle peut étudier les questions soumises par les élèves,

LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Le conseil de perfectionnement a pour missions principales de donner un avis, notamment sur : la stratégie de développement de l'école, l'adéquation des flux de recrutement et de diplômés avec les besoins des secteurs industriels concernés, l'orientation professionnelle des formations, la pertinence des contenus pédagogiques dispensés à l'école.

LE CAMPUS DE NEVERS



LE CAMPUS DE L'ISAT : UN ECRIN DE VERDURE AU COEUR D'UNE VILLE MÉDIANE DYNAMIQUE.

Les étudiants comme les personnels bénéficient d'un cadre de travail privilégié au cœur de Nevers. Le campus s'articule autour d'un espace verdoyant au milieu duquel coule la rivière Nièvre.

Les étudiants de l'ISAT représentent un tiers des effectifs étudiants du département de la Nièvre et bénéficient de facilités de logement en parc locatif étudiant et privé ainsi que d'un large panel d'activités culturelles et sportives.

Un restaurant universitaire et au sein du bâtiment C, une salle de musculation sont mis à disposition des élèves.

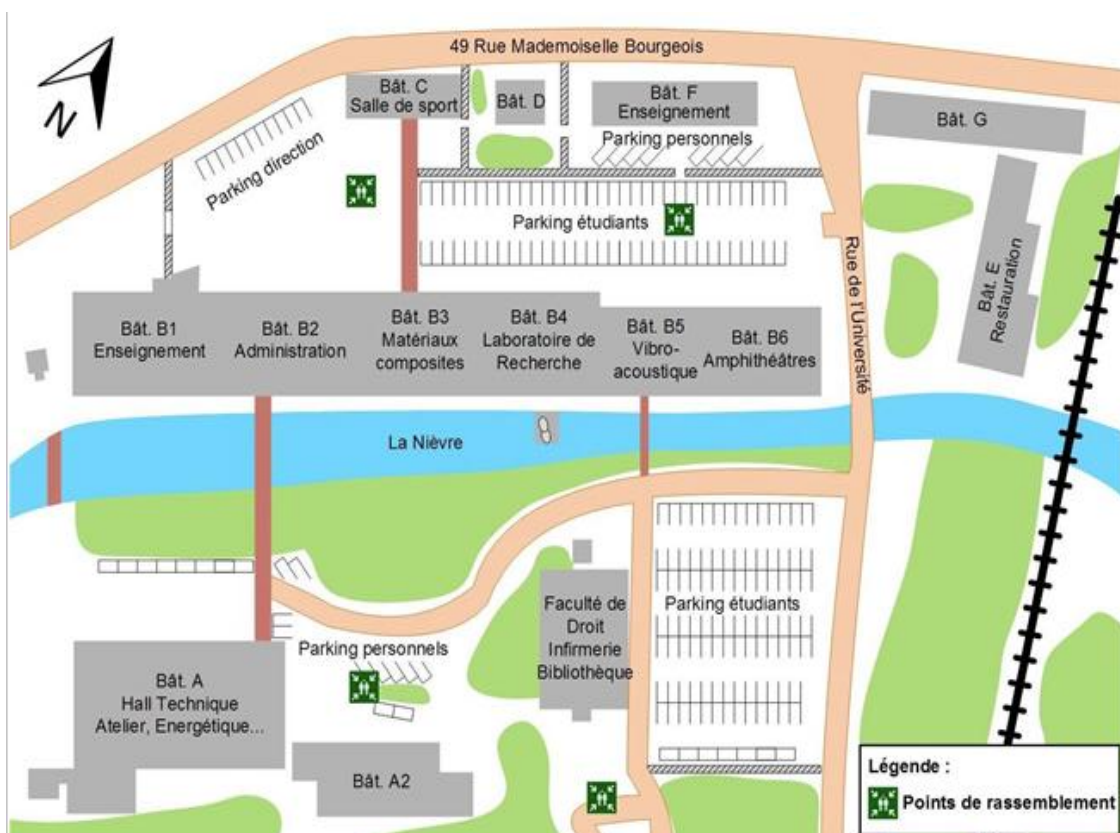
ACCÈS À L'ÉCOLE

SITE DE NEVERS :

Les étudiants doivent rentrer à l'ISAT par l'entrée principale entre **7 h 45 et 18 h 30**,

Les bâtiments A2, B3, B4 et B5 réservés à la recherche ne sont accessibles aux étudiants que sur rendez-vous.

Si vous souhaitez prendre le bus, la ligne 4 arrêt "université" se trouve à proximité de l'école.



SERVICES

LA RESTAURATION

Un restaurant universitaire est mis à votre disposition sur le campus où vous pourrez vous restaurer sereinement entre 11h30 et 13h30 les jours de semaine.

LE CROUS

Le coordinateur Vie de Campus est à votre service au point relais du Crous de Nevers pour vous renseigner sur les services proposés par le Crous.

Pour le contacter : **06 34 99 07 78**

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est située dans les locaux de l'UFR de droit. Le prêt est soumis à la présentation de la carte d'étudiant.

Horaires du lundi au jeudi 8h-17h30 et le vendredi 8h-16h30. Il existe également des ressources numériques, comme Techniques de l'Ingénieur est beaucoup d'autres :

ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale du Crous de Bourgogne-Franche Comté est à votre disposition sur RDV : messervicesetudiant.gouv.fr

Elle est également présente sur le campus dans les locaux de l'UFR de droit les mercredis toute la journée et les jeudis matins uniquement.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Un soutien psychologique est mis à la disposition de tous les étudiants sur le site :

<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

LE CAMPUS D'AUXERRE

LE CAMPUS DES PLAINES DE L'YONNE À
AUXERRE : DES INFRASTRUCTURES
MODERNES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS.



Le campus universitaire d'Auxerre regroupe différents parcours d'enseignements ainsi que des enseignants/chercheurs issus de différents laboratoires. Partie intégrante de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, le campus universitaire d'Auxerre accueille des formations de l'IUT Dijon-Auxerre, de l'ISAT et de l'INSPE. Les laboratoires représentés sont l'ICB, le Drive et ImViA.

Un restaurant universitaire, une bibliothèque et une salle de musculation sont mis à disposition des élèves.



ACCÈS À L'ÉCOLE

SITE D'AUXERRE:

- Les locaux du site sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Les lignes de bus A01 et 7 passent tout au long de la journée devant le campus.
- Pour se garer; un grand parking fait le tour du campus. Un deuxième est accessible en dehors du site (juste en face).
- Un abri vélo sécurisé est installé, d'autres projets d'implantation d'abri sont en cours.



SITES ET OUTILS À VOTRE DISPOSITION: TOUS VOS SERVICES NUMERIQUES

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Dès votre inscription à l'UBE, vous disposez d'un compte informatique vous permettant de bénéficier de tout l'environnement informatique mis à votre disposition.

En plus du compte informatique de l'ISAT, l'université met à votre disposition des services numériques intégrés (messagerie, réinscription...).

Le compte ENT est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe : notez et conservez-les précieusement, ils vous serviront tout au long de votre cursus universitaire. Notez également que votre adresse email prenom_nom@etu.ube.fr est la seule adresse pour la communication avec l'ISAT. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que votre espace de stockage ne soit pas saturé.

UNIVERSITE



UNIVERSITÉ
BOURGOGNE
EUROPE



WEBMAIL



INTRANET



FORMULAIRE DE
DEPLACEMENT

ISAT



EMPLOI DU TEMPS

OGE
Notes et scolarité



SERVICES
D'ENSEIGNEMENT



STAGE

GLPI
Tickets informatique
et demande d'achats



Stratégie de
l'école



Documents
pédagogiques



CONTACTS ISAT NEVERS

Direction

El-Hassane AGLZIM
Directeur



A136 | B2

☎ 03 86 71 50 04

☎ 07 64 86 76 02

Direction.Isat@ube.fr

Yvon VOISIN
Directeur adjoint Site Auxerre

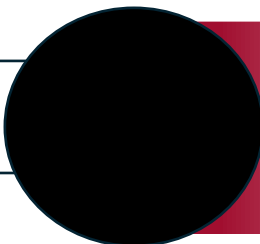


ISAT Auxerre

☎ 03 86 49 28 54

Yvon.Voisin@ube.fr

Responsable administratif



A135 | B2

☎ 03 86 71 50 05

RA.ISAT@ube.fr

Valérie DOS SANTOS
MARTINS
RRSE



ISAT Auxerre

☎ 03 86 49 28 61

Valerie.dos-santos-martins@ube.fr

Enseignements

Ali KRIBECHE

Directeur des formations

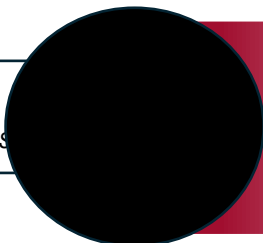


A139 | B2

☎ 03 86 71 50 30

Ali.Kribèche@ube.fr

Assistante Dir. des formations



A134 | B2

☎ 03 86 71 50 56

@ube.fr

Cycle Préparatoire

Stève BOSSARD

Directeur cycle préparatoire



A145 | B2

☎ 03 86 71 50 43

Steve.Bossard@ube.fr

Valérie SORIO

Scolarité cycle préparatoire



A139 | B2

☎ 03 86 71 50 39

Valerie.Sorio@ube.fr

Masters

Olivier SICOT
Responsable MEETING



R171 | B4

☎ 03 86 71 50 43
Olivier.Sicot@ube.fr

Zeynep SERINYEL
Responsable AESM



R175 | B4

☎ 03 86 71 51 40
Zeynep.Serinyel@ube.fr

Cycle Ingénieur

Jérôme Rousseau
Directeur MIT



R171 | B4

☎ 03 86 71 50 34
Jerome.Rousseau@ube.fr

Clémence Rouge
Directrice adjointe MIT



R172 | B4

☎ 03 86 71 50 54
Clemence.Rouge@ube.fr

Philippe BRUNET
Directeur ESA et IRT



R173 | B4

☎ 03 86 71 50 10
Philippe.Brunet@ube.fr

Noëlle BORDET

Scolarité cycle ingénieur



A139 | B2

☎ 03 86 71 50 40

Noelle.Bordet@ube.fr

Sandrine FIEVET

Scolarité cycle ingénieur



A148 | B2

☎ 03 86 71 50 23

Sandrine.Fievet@ube.fr

Cycle Ingénieur – formation sous apprentissage

Lotfi BEJI

Directeur Génie Mécanique

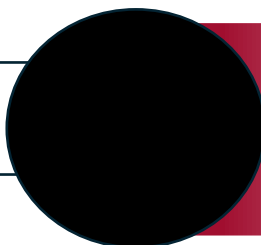


R182 | B5

☎ 03 86 71 51 39

Lotfi.Beji@ube.fr

Scolarité Génie Mécanique



A133 | B2

☎ 03 86 71 50 38

@ube.fr

Arnaud BOUCHER
Directeur Génie Industriel



ISAT Auxerre | R064
☎ 03 86 49 28 57
Arnaud.Boucher@ube.fr

Karine ROBERT
Scolarité Génie Industriel



ISAT Auxerre
☎ 03 86 49 28 51
Karine.Robert@ube.fr

Isabelle DECOUTEIX
Scolarité Génie Industriel



ISAT Auxerre
☎ 03 86 49 28 60
Isabelle.Decouteix@ube.fr

Relations extérieures

Nadjiba SOPHY
Dir. Relations entreprises



R173 | B4

☎ 03 86 71 50 64
Nadjiba.Sophy@ube.fr

Luis LE MOYNE
Dir Relations industrielles



A40 | B2

☎ 03 86 71 50 16
☎ 07 86 12 05 68
Luis.Le-Moyne@ube.fr

Sidi Mohammed SENOUCI
Dir. Relations Internationales



R178 | B4

☎ 03 86 71 50 35
☎ 07 72 14 20 90
Sidi-Mohammed.Senouci@ube.fr

Clément VIGNIEL
Responsable projets 3A



A41 | B2

Clement.Vigniel@ube.fr

Matthieu GATELLET
Responsable informatique



A50 | B3
☎ 03 86 71 50 22
Matthieu.Gatellet@ube.fr

Jephan ROQUES
Informaticien



A50 | B3
☎ 03 86 71 50 49
Jephan.Roques@ube.fr

Teddy TAILLEMITTE
Informaticien



A50 | B3
☎ 03 86 71 51 33
Teddy.Taillemitte@ube.fr

Thomas LEGAY
Informaticien



A50 | B3
☎ 03 86 71 50 41
Thomas.Legay@ube.fr

Anthony PERRIOT
Fablab Manager



A48 | B3
☎ 03 86 71 50 27
Anthony.Perriot@ube.fr

Régis DIDIER
Technicien Laboratoire



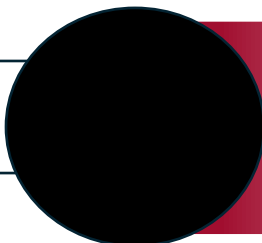
A49 | B3
☎ 03 86 71 50 42
Regis.Didier@ube.fr

Ludovic NYC
Technicien mécanique



A48 | B3
☎ 03 86 71 50 28
Ludovic.Nyc@ube.fr

Technicien Energétique



A50 | B3
☎ 03 86 71 50 42
@ube.fr

Mickaël BONHOMME
Responsable Ant. financière



A150 | B3

☎ 03 86 71 50 44

Mickael.Bonhomme@ube.fr

Séverine IMAN
Comptable



A150 | B3

☎ 03 86 71 50 44

Severine.Iman@ube.fr

Infrastructures

Alain LACOUR
Responsable Infrastructure



T01 | A1

☎ 06 78 19 86 52

Alain.Lacour@ube.fr

Davy LE ROLLE
Service technique



T01 | A1

☎ 03 86 71 50 26

Davy.Le-Rolle@ube.fr

Jérémy Lagogue
Service technique



ISAT Auxerre

☎ 03 86 49 28 13

Jeremy.Lagogue@ube.fr

Autres services

François VOIRIN
Service communication



A137 | B2
☎ 03 86 71 50 50
Francois.Voirin@ube.fr

Gaëlle SIMON
Responsable SUAPS



RDC | C1
☎ 03 86 71 50 33
Gaelle.Simon@ube.fr

Céline LEGRAND
Accueil



A31 | B2
☎ 03 86 71 50 00
Celine.Legrand@ube.fr

Laboratoire DRIVE

Sidi Mohammed SENOUCI
Directeur Laboratoire



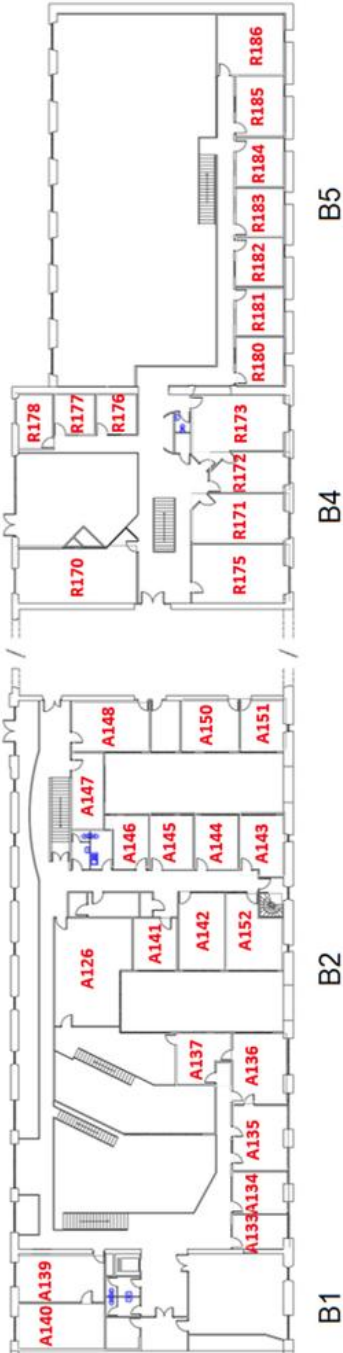
R178 | B4
☎ 03 86 71 50 35
☎ 07 72 14 20 90
Sidi-Mohammed.Senouci@ube.fr

Cyrille FRANCOIS
Secrétaire Laboratoire

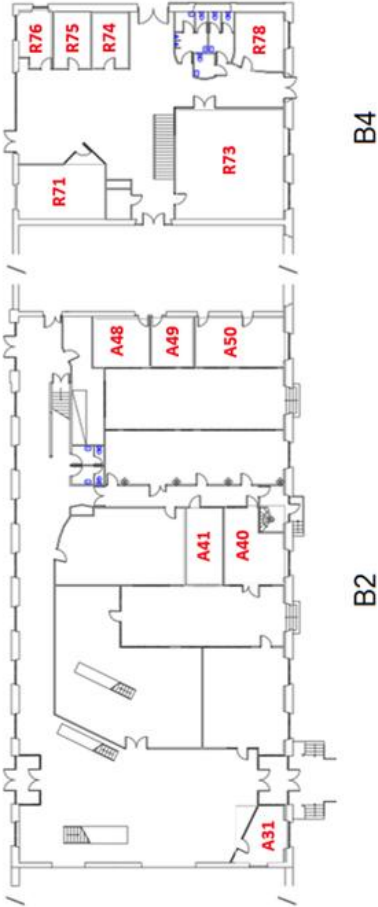


R177 | B4
☎ 03 86 71 50 18
Cyrille.Francois@ube.fr

PLAN DES BUREAUX



BATIMENT B - 1er étage



RÈGLEMENT & SECURITE

Chaque étudiant admis à l'ISAT s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et du règlement des études disponibles sur l'intranet ISAT.

L'élève ingénieur de l'ISAT doit conserver en toute circonstance une attitude responsable et respectueuse envers tout le personnel, le matériel et ses camarades. Il doit obtempérer à toutes les consignes émises par l'équipe pédagogique et se conformer au règlement intérieur et au règlement de scolarité.

Ces règles ont vocation à assurer que chacun puisse étudier et travailler dans les meilleures conditions et vous préparent à intégrer le monde de l'entreprise dans un avenir proche.

FOCUS : ABSENCE

- Toute absence doit être justifiée auprès de la scolarité au plus tard 5 jours à compter de votre retour à l'ISAT.
- Toute demande d'absence programmée doit être soumise 1 semaine à l'avance.
- Où : auprès du service de votre département.

FOCUS : CIRCULATION EN VOITURE

- Le code de la route s'applique sur tout le campus.
- La vitesse de circulation est limitée à 20 km/h.
- Il est strictement interdit de se garer ou de circuler devant le hall technique et sur l'esplanade devant l'entrée principale de l'ISAT.
- Le stationnement est autorisé sur les trois parkings prévus à cet effet : le long de l'ISAT sauf esplanade, jouxtant l'UFR Droit et derrière l'UFR Droit.

Tout manquement au respect de ces consignes expose l'étudiant à une sanction.

De plus, pour des raisons de sécurité, il est demandé aux étudiants de renseigner l'administration sur leur plaque d'immatriculation par le biais de la fiche accusant réception et prise de connaissance des consignes de ce livret ; cette fiche est à remettre signée par vos soins au service Scolarité.

FOCUS : OUTILS INFORMATIQUES

L'utilisation des équipements informatiques et d'internet est régie par la charte informatique de l'université de Bourgogne (remise dans votre dossier d'inscription), charte que vous devez lire, comprendre et signer avant toute utilisation de ces équipements. **Le non-respect de cette charte peut conduire à une exclusion de l'université et à des amendes allant de 45 000 à 75 000 euros.**

UTILISATION DES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

ATTENTION

Il est important, pour limiter au maximum les risques d'accidents, d'observer les règles élémentaires de sécurité et de bon sens et de prendre connaissance des notes de services suivantes affichées dans le hall de l'ISAT et consultables sur l'intranet ISAT (rubrique administration générale/consignes sécurité).

TRAVAUX DANS L'ÉTABLISSEMENT

Il est interdit aux étudiants (tous cycles confondus) de réaliser tout travail manuel faisant appel à des machines stationnaires ou électroportatives, ou à des outils manuels de coupe de matières dures, d'enlèvement de matière (rabot, ponçage, etc..), de cisaille et de frappe, ainsi que la réalisation de raccordements électriques sous tension, en dehors des créneaux où l'assistance par du personnel qualifié est possible.

Sont donc autorisés ces travaux pendant les enseignements pratiques ou activités de recherche après contrôle de présence par l'enseignant ou chercheur responsable, soit le **mercredi de 8 h à 17 h 30** et le **jeudi de 8 h à 17 h 30** en période d'activité universitaire après présentation et autorisation écrite obtenue auprès du personnel technique ou enseignant de l'ISAT.

Les étudiants réalisant des travaux, possibles seuls dans le cadre des missions pédagogiques et de recherche de l'ISAT, doivent respecter les consignes de sécurité et toute injonction de personnel technique et enseignant de l'établissement sous peine de sanctions administratives et disciplinaires.

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Tous les branchements des équipements électriques, pneumatiques et hydrauliques doivent être uniquement confiés à un personnel qualifié et habilité

Vérifiez régulièrement que les câbles de la machine ne sont ni usés ni endommagés

Les câbles d'alimentation doivent avoir une section et une isolation correspondant à la consommation de courant nominale

Les câbles ne doivent ni être coincés ni être pincés. Ne placez pas de câbles ou de tuyaux dans des zones très fréquentées afin d'éviter les risques de trébuchement

Les accès des armoires électriques sont strictement réservés à un personnel qualifié et habilité.

PRÉSENCE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

Toute activité dans le cadre associatif ou privé, ou en période de fermeture des locaux est à priori proscrite ; des aménagements dérogatoires sont possibles sur demande écrite mais soumis à un conventionnement respectant la sécurité des biens et des personnes et permettant l'identification claire des responsabilités.

Ces consignes sont supplémentaires à la réglementation sur le travail isolé qui interdit à quiconque la présence sur les locaux de l'ISAT lorsqu'il est seul ou isolé, en dehors du personnel de surveillance.

Toute personne enfreignant ces dispositions engage pénalement sa responsabilité.

Le site universitaire de l'ISAT est placé sous surveillance électronique anti-intrusion et sous le régime du plan VIGIPRATE. Toute présence sur le site en dehors des horaires et surveillants autorisés donne lieu au déclenchement d'une alarme. En cas d'abus, des poursuites peuvent être engagées.

TRES IMPORTANT : LORS DE TOUTE INTERVENTION SUR UNE MACHINE (MONTAGE, DÉMONTAGE, NETTOYAGE OU CONTRÔLE D'UNE PIÈCE EN POSITION), CELLE-CI DOIT ÊTRE ARRÊTÉE.

Interdiction de pénétrer dans les salles de TP ou d'emprunter et d'utiliser le matériel sans l'autorisation d'un enseignant sous risque de sanction.

- Conservez un poste de travail propre et ordonné.
- Restez toujours à votre poste de travail pendant l'usinage d'une pièce : une machine doit pouvoir être arrêtée instantanément si un problème survient : coupe, éjection d'une pièce, bris d'outils...
- Portez les équipements de protection individuelle adaptés (lunettes, bleu de travail, gants, chaussures de sécurité...).
- Les manipulations sur les machines-outils ne se font que par un seul élève à la fois.
- En cas d'anomalie de fonctionnement, il faut arrêter immédiatement la machine :
- appuyez sur le bouton d'arrêt d'urgence « coup de poing »
- après l'arrêt, ne remettez pas la machine en fonctionnement sans faire appel à un personnel qualifié.
- Il est donc important de repérer le bouton d'arrêt ordinaire et d'arrêt d'urgence avant toute manipulation (faites un essai marche / arrêt avant usinage).
- Signalez rapidement toute anomalie de fonctionnement (électrique ou mécanique) sur votre machine.

N'HÉSITEZ PAS À INTERVENIR AUPRÈS D'UN CAMARADE SI UN RISQUE SE PRÉSENTE OU S'IL NE RESPECTE PAS LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ.

- Pour les opérations d'usinage et de meulage les projections de copeaux et limailles peuvent provoquer des blessures aux yeux. C'est pour cela que dans l'atelier le port des lunettes de protection est obligatoire.
- Si vos cheveux sont longs, portez une coiffe ou un filet ou attachez-les en arrière.
- Ne portez pas de vêtements flottants (les blouses doivent être bien fermées, les manches boutonnées ou retroussées, et ne portez pas d'écharpe). Tenez-vous, ainsi que vos vêtements, à bonne distance des pièces en rotation.
- Ne permettez jamais l'utilisation de machines à des personnes se trouvant sous influence de substances susceptibles de diminuer les réflexes ou n'ayant pas les capacités physiques nécessaires.
- Avant chaque mise en marche de la machine, contrôlez les dispositifs de protection et d'alarme et assurez-vous qu'ils sont en parfait état de fonctionnement. N'utilisez pas la machine si ces dispositifs de protection ne fonctionnent pas correctement.
- Restez conscient qu'il est impossible d'éliminer totalement les risques inhérents à un site de production.
- Ne portez pas de montres, bracelets, bagues, colliers lors d'intervention quelconque sur ou avec une machine.
- Une machine ne doit être utilisée que par un personnel qualifié ou autorisé et conformément aux consignes de sécurité du constructeur, de l'école et aux fiches de sécurité apposées sur chaque machine.

LES EPI (ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE)

Conformément à la législation en vigueur le port des EPI est obligatoire (lunettes, masque, chaussures de sécurité, gants, etc.) selon les TP et projets. De plus, vous aurez à respecter les consignes de sécurité qui vous seront rappelées dans les énoncés de vos TP et dans le règlement intérieur de l'ISAT, par la signalétique apposée dans les locaux et équipements de l'école. Nous attirons plus particulièrement votre attention sur le fait qu'il est interdit d'utiliser un équipement ou / et une machine sans en connaître l'utilisation et sans autorisation des personnels enseignants ou techniques.

- Par ailleurs, il est formellement interdit d'introduire du matériel ou des matières liquides ou solides sans autorisation préalable de l'enseignant ou d'un personnel technique (notamment dans le cadre des projets).
- Les espaces de travail (TP, projets, laboratoire) doivent être tenus propres et rangés. Un groupe d'étudiants ou un étudiant peut être suspendu du projet jusqu'au rangement complet de l'espace de travail.
- Les élèves pourront être exclus des ateliers, projets, TP, laboratoire dès lors qu'ils ne respectent pas les consignes de sécurité. En ce qui concerne particulièrement les projets, la note finale pourra être diminuée en cas de non-respect manifeste des consignes de sécurité, de la propreté et du matériel mis à disposition.

L'ISAT et comme l'ensemble des composantes de l'Université **est en urgence attentat**. Des mesures sont en vigueur afin de réagir en cas d'attaque terroriste :

Il faut d'abord essayer de s'échapper sans risques. Si ce n'est pas possible, il faut tenter de se barricader. **Prévenir les secours par sms via le 114.**

Une fois caché et en sécurité, il faut appeler les secours. Enfin en dernier recours, si se cacher ou s'enfuir est impossible, et si votre vie est en danger, tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs et protégez-vous à l'aide d'un bouclier de fortune.

**INCENDIE**

En cas d'incendie :
Gardez votre calme
Déclenchez l'alarme et téléphonez au :

(0)18 ou 112
ou
03 86 71 50 00

Attaquez le foyer à la base
au moyen d'extincteurs
sans prendre de risques.

Dans la chaleur et la fumée,
baissez-vous, l'air frais est
près du sol.

**ÉVACUATION**

A l'audition du signal
d'évacuation ou sur ordre
d'un responsable :

Suivez les indications du
guide d'évacuation.

Dirigez-vous vers les
sorties les plus proches
jusqu'au point de
rassemblement.

Ne revenez pas en arrière
sans y avoir été invité.

N'utilisez pas les
ascenseurs ou monte-
charges

**ACCIDENT**

En cas d'accident prévenez :

SAMU :
 **(0)15**

INFIRMERIE :
 **(0)03 86 71 61 99**

HOPITAL :
 **(0)03 86 93 70 00**

POINT DE RASSEMBLEMENT
 **Voir le plan de masse**

**PRÉVENTION**

➡ Laissez toujours libres les
issues de secours et les
cheminements d'évacuation

➡ N'encombrez pas l'accès aux
moyens de secours

➡ Ne détériorez pas les
dispositifs de sécurité
(extincteurs, trappes de
désenfumage, blocs de
secours, ...)

➡ Ne stationnez pas votre
véhicule devant les poteaux
et les bouches d'incendie.

Les temps d'accueil ou d'intégration doivent rester des temps d'information, d'échange et de convivialité. aucun acte ou comportement pouvant être assimilé à du bizutage ne doit venir perturber ou dénaturer ces manifestations essentielles à la vie universitaire. les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables de ces infractions (article 225-16-1 du Code pénal).

Mobilisation contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles

À l'Université Bourgogne Europe, on se mobilise pour lutter contre le harcèlement moral, sexuel et toutes formes de violences sexistes et sexuelles (vss) qui peuvent toucher les étudiantes et étudiants.

Un dispositif simple a été mis en place

👉 <mailto:STOP.HARCELEMENT.VSS@U-BOURGOGNE.FR>

Signaler un comportement inapproprié, envoyer un message a cette adresse. Tu seras mis(e) rapidement en contact avec une psychologue qui pourra t'orienter vers deux solutions possibles :

Un accompagnement psychologique et/ou médical par le service de sante étudiante,

Un signalement officiel (avec ton accord) pouvant déclencher une procédure disciplinaire et/ou un signalement au procureur de la république.

En plus, si tu es en première année, tu pourras participer a une formation de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles.



Interdiction de fumer dans les lieux publics

Conformément à la législation en vigueur, il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces publics fermés et couverts.

Cette mesure vise à protéger la santé de tous et à réduire les risques liés au tabagisme passif.

Respect de la loi

Le non-respect de cette interdiction peut entraîner des sanctions prévues par la loi. Nous comptons sur votre coopération pour respecter cette réglementation et ainsi contribuer à un environnement plus sain pour tous.

Objectif de santé publique

Cette loi a pour but de promouvoir un environnement sans tabac, réduisant ainsi les risques pour la santé des non-fumeurs.





LA VIE ASSOCIATIVE

Les étudiants de l'ISAT ont une vie associative très riche organisée autour de deux associations fédératives : le BDE, Bureau Des Etudiants, et ISATECH.

LE BDE

Le Bureau des Etudiants (BDE) regroupe les associations à but sportif, festif & humanitaire et organise la traditionnelle rencontre inter-promo de rentrée.

Pour les contacter : bdeisat58@gmail.com

BDE ISATO'CERF AUXERRE

Regroupe les étudiants-apprentis en génie industriel ISAT d'Auxerre avec pour objectifs : la cohésion entre étudiants inter-sites

bdeisat.auxerre@gmail.com

ISATECH

ISATECH (ISAT Technologies) regroupe les associations à visée technologique.

isatechnologie@gmail.com

ALUMNI

L'association des ingénieurs ISAT compte plus de 2 600 ingénieurs ISAT dans toute la France et à l'international ; n'hésitez pas à devenir membre en contactant son Président à ingenieurs.isat@gmail.com

ISF ISAT SANS FRONTIÈRES

Association à vocation humanitaire avec le 4L Trophy et soutien scolaire le mardi et le jeudi à l'ISAT à : IsatSansFrontiere@gmail.com

ISAT PERFORMANCE

ISAT Performance a pour but de promouvoir le sport automobile à l'ensemble des étudiants de l'école. Ses membres organisent plusieurs courses d'endurance en karting au cours de l'année universitaire, ouvertes à chaque étudiant de l'ISAT.

contact.isatperformance@gmail.com

LE CLUB ENTREPRISES CONSULT'ISAT,

A la rentrée 2018, une Junior Création a vu le jour : Consult'ISAT, labellisée CNJE, Confédération Nationale des Juniors Entreprises, L'association est au service des entreprises pour toutes prestations en conseil, études, prototypage...

contact@isatconsulting.onmicrosoft.com

ISATHLON

L'association sportive de l'ISAT fédère près de 800 étudiants autour d'une trentaine d'activités et véhicule ainsi les valeurs du sport universitaire. ISATHLON organise les Ovalies, Bike & Run, la coupe Saint Gobain de football, des tournois de volley, un trophée de golf...

Le sport fait partie intégrante de la formation ISAT avec près d'une trentaine d'activités qui participent à créer un lien fort entre les étudiants : escrime, rugby, running, équitation, plongée sous marine, golf, hockey, VTT, natation, badminton...

isathlon.nevers@gmail.com

ISATMUSE

Isatmuse association des musiciens de l'ISAT permettant de former des groupes de répétition tout en assurant le prêt de matériel tel que amplis, basses...

ISATEVENT

IsatEvent - organisation d'événementiels (Gala, rencontres inter-promo, foyer international, journée portes ouvertes, forum des entreprises...).

<https://www.gala-isat.com/contact/>



BOUGEZ-VOUS !

LE SUAPS : FAITES DU SPORT !

Gaëlle Simon, responsable du SUAPS à l'ISAT propose et anime de nombreuses activités sportives accessibles à tous. Vous pouvez la trouver dans son bureau dans le bâtiment C de l'IUT



ELLES BOUGENT :

L'ISAT est membre historique de l'association Elles bougent depuis plus de 15 ans.

L'objectif ? Combattre les stéréotypes et renforcer la mixité dans les entreprises des secteurs industriels et technologiques ainsi qu' au sein des formations et des établissements d'enseignement supérieur.

Comment ? Elles bougent place la rencontre entre ses marraines et les jeunes filles au cœur de tous ses événements : forums, visites de sites et de salons spécialisés, challenges, rallyes, conférences, interventions dans les collèges et lycées.

Vous êtes étudiant.e, ingénieur.e ou technicien.ne, homme ou femme sans formation technique, enseignant.e, chercheur ou chercheuse, vous pouvez susciter des vocations en devenant marraine ou relais.

Pour plus d'informations sur les actions pour vous les Isatiennes :



A L'INTERNATIONAL

UNE OUVERTURE INTERNATIONALE :

Afin de former des experts internationaux (ingénieurs et docteurs) répondant aux attentes du monde économique, l'ISAT mène une politique offensive en matière de développement international :

- mobilité des étudiants
- mise en place de partenariats internationaux
- animation des réseaux de recherche et de valorisation.

FORTHEM

L'université de Bourgogne est membre de l'université européenne [Alliance FORTHEM](#) (Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility) avec six autres universités.

L'Initiative [Universités européennes](#) est l'une des principales actions phares de l'UE – travailler ensemble afin de bâtir l'avenir de l'[espace européen de l'éducation](#) afin de développer d'une manière durable les coopérations ambitieuses et sans frontières sous la forme d'un campus européen de recherche, d'enseignement et d'innovation.

L'action de l'alliance Forthem se décline non seulement pour les étudiants, mais également pour les personnels en proposant de participer à différents groupes de travail et actions coordonnées.

Pour plus d'information vous pouvez contacter :

Sidi Mohammed SENOUCI

Sidi-Mohammed.Senouci@ube.fr

IMAGE ET RÉSEAUX

La marque ISAT déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle, le logo de l'ISAT et les images des bâtiments sont propriété de l'Université de Bourgogne. Il est interdit d'en faire usage dans tout document privé ou public sans autorisation de la direction de l'Institut. Le droit à l'image du personnel et des étudiants interdit toute référence nominative dans une publication quelle qu'elle soit, sur tout type de support (revue de cercle privé, internet, etc.).

L'image de l'Ecole et son diplôme vous accompagneront tout au long de votre vie professionnelle. Veillez à toujours communiquer de façon positive sur l'ISAT et vos activités pour valoriser votre diplôme.

Représentez l'ISAT lors de salons ou forums dans votre établissement ou département d'origine

Si vous souhaitez représenter l'ISAT lors de salons ou forums ou dans votre établissement d'origine lycée, prépa, IUT... contactez le service communication.

Soyez acteurs des réseaux sociaux de l'ISAT en partageant toutes vos actualités.





ISoT

NEVERS • MAGNY-COURS • AUXERRE
UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

**NOUS ESPÈRONS QUE CE
GUIDE VOUS AURA ÉTÉ UTILE
ET COMME À VOTRE**

